

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-04**

AVIS PUBLIC est donné conformément aux dispositions de l'article 451 du *Code municipal du Québec*;

Que lors de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 19h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2014-04 relatif au budget de l'exercice financier 2015 ainsi que le programme triennal des immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017. Ce règlement est intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-04

AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015, LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS AINSI QUE L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES, LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX, LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE CES TAXES ET COMPENSATIONS AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT POUR TOUS LES COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 20, rue du Couvent à Baie-des-Sables aux heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Baie-des-Sables, ce 17 décembre 2014.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier